



Mercredis Plein'R - CISPA
Année 2020-2021

02 41 49 80 60
info@cispa.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION : | 8 à 15 ans, savoir nager 25 mètres

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Parents		
Autres		
Mail :		

Stage(s) choisi(s)		Période(s)		Coût
Les mercredis nautiques	6	du 09/09 au 14/10/2020		48.00€
Terrestres & Nautiques	7	du 04/11 au 16/12/2020		56.00€
Nature & Nautique	7	du 06/01 au 17/02/2021		56.00€
Terrestre & Nautiques	7	du 10/03 au 21/04/2021		56.00€
Nautiques	6	du 12/05 au 16/06/2021		48.00€
Les mercredis pêche	33	Toutes les périodes		210.00€
Les mercredis à l'année	33	Toutes les périodes		210.00€

Autorisation Parentale à remplir par le père ou la mère du jeune inscrit :

Je soussigné : Mr ou Mme _____ autorise mon fils, ma fille, à participer au (x) stage (s)

mentionné (s) ci-dessus en tant que stagiaire.

En cas d'accident, j'autorise le CISPA à faire appel aux Pompiers qui transporteront mon enfant à l'hôpital le plus proche.

1) Je déclare que mon enfant sait nager _____ mètres en toute autonomie

2) Je déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du CISPA

Autorisation occasionnelles concernant :

Glisséo : Patinoires oui non Piscines oui non

Descente de la Moine : oui non

Du barrage de Ribou jusqu'au Parc de Moine (avec reconnaissance préalable des moniteurs)

Escalade (à la salle St Grégoire) : oui non

Toute sortie vers un autre secteur nécessitera une autorisation spécifique

Fait à _____ le _____ Signature : _____



Cholet Sports Loisirs
Port de Ribou - 49300 Cholet

02 41 49 80 60
info@cispa.fr

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e) Docteur :

certifie avoir examiné l'enfant :

qui ne présente aucune contre-indication aux activités :

- du CISPA (activités de plein-air, terrestres & nautiques)
- de Glisséo (patinoires et piscines)

L'enfant :

est à jour dans ses vaccinations.

Fait à Cholet, le _____

Signature : _____

À ce jour et jusqu'à nouvel ordre, l'accueil des jeunes et les activités concernant les Mercredis Plein'R se font suivant le protocole COVID 19 (vestiaires interdits).

Les activités nautiques peuvent être annulées pour raisons météorologiques ou sur décision de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) pour cause de présence de cyanobactéries dans l'eau. Elles pourront être remplacées par la piscine Glisséo et des jeux collectifs.